

INSCRIPTION SCOLAIRE

INFORMATION AUX PARENTS

ANNÉE 2024/2025

La Commune de SAINT-PAUL informe que les inscriptions dans les écoles maternelles et primaires pour les enfants nés respectivement :
en 2022 (entrée en très petite section),
en 2021 (entrée en petite section)
et dans les écoles élémentaires pour les enfants nés en 2018 (entrée en cours préparatoire)
pour la rentrée d'août 2024 auront lieu du :

Vendredi 1er mars 2024 au vendredi 29 mars 2024

- ➔ Au **Service Planification Scolaire** (19, rue Evariste de Parry - 97460 Saint-Paul) pour le Centre-ville, la Grande Fontaine et l'Etang.
- ➔ Dans les **mairies annexes** pour les quartiers.
- ➔ En ligne sur le site de la Mairie de Saint-Paul : www.mairie-saintpaul.re
Onglet : éducation > rubrique : inscription scolaire > accéder au portail accueil famille.

Les parents devront impérativement :

- Présenter le livret de famille
- Remettre une [photocopie du jugement en cas de divorce ou de séparation](#)
- [Présenter un justificatif de domicile](#) (facture d'eau ou d'électricité datant de moins de trois mois ou contrat de location)
- En cas de changement d'école en cours d'année scolaire, remettre une photocopie du certificat de radiation de l'école précédente.

Pour les demandes de dérogation, il est nécessaire :

- D'adresser [une lettre de motivation à la mairie](#)
- De remettre une [photocopie de l'attestation de l'employeur des deux parents](#) (en cas de problème de garde)

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée aux affaires scolaires
Niła RADAKICHENIN